

Sous le Patronage du Ministre de l'Énergie et de l'Eau Son Excellence  
M. Gibran BASSIL

CONFERENCE FINALE  
DU PROJET :  
« Assainissement et Protection de la Ressource en  
Eau dans trois Fédérations de Municipalités du Sud  
Liban »

Mercredi 27 mars 2013 – de 9h00 à 14h30  
Hôtel Tamar Rotana, Hazmié - Liban

En partenariat avec :

- ◆ le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)
  - ◆ la ville de Nogent sur Marne
  - ◆ la Fédération des Municipalités d'Iqlim el Touffah
  - ◆ la Fédération des Municipalités de la Région de Jezzine
  - ◆ la Fédération des Municipalités du Mont Rihan
- ◆ le Bureau de Cités et Gouvernements Locaux Unis au Liban/ Bureau technique des villes libanaises (Bureau CGLU/BTVL)

Avec le soutien financier du Ministère Français des Affaires Etrangères



## **Contexte de la conférence**

Le SIAAP, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, est le service public local en charge du transport et de l'épuration des eaux usées de Paris et son agglomération (8,5 millions d'habitants). Premier syndicat d'assainissement à l'échelle européenne, le SIAAP est une autorité locale qui a compétence pour mener des actions de coopération à l'international. Il est ainsi le premier acteur français de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement.

A ce titre, le Bureau de Cités et Gouvernements Locaux au Liban (CGLU/BTVL) a mobilisé le SIAAP dans le cadre de la mise en œuvre du programme ARAL de l'Union Européenne, en vue d'accompagner la Fédération des Municipalités d'Iqlim el Touffah en matière de gestion des eaux usées. En parallèle, la ville de Nogent-sur-Marne jumelée à la Municipalité de Jezzine depuis 1994 souhaitait que le SIAAP intervienne auprès de celle-ci en vue de créer un système de collecte et de traitements des eaux usées. Les deux Fédérations étant voisines, un projet commun a vu le jour, auquel est venu s'ajouter à la demande des collectivités libanaises, la Fédération du Mont Rihan, dont les rejets ont un impact sur l'état de la ressource en eau à Iqlim el Touffah.

Un protocole d'accord a été signé fin 2009 entre le SIAAP, les 3 fédérations de municipalités, la ville de Nogent-sur-Marne et le Bureau CGLU/BTVL, qui a permis, en 2010, le lancement du projet « Assainissement et protection de la ressource en eau dans trois Fédérations de Municipalités du Sud Liban ».

Financé par le SIAAP avec l'appui du Ministère Français des Affaires Étrangères et mis en œuvre avec l'appui du Bureau de CGLU/BTVL, les actions se sont achevées fin 2012. Ce sont donc trois années d'études et de travaux que vient clôturer cette conférence, afin de réunir, acteurs du projet, institutions étatiques libanaises, collectivités libanaises, professionnels du secteur, partenaires financiers, universitaires et société civile, et de leur présenter l'ensemble du projet, ses résultats et perspectives. Cette conférence a aussi pour vocation d'inscrire le projet dans la durée, de s'assurer de la bonne appropriation du sujet par les représentants de l'état, de mobiliser les partenaires techniques et financiers, de présenter la méthodologie de travail et enfin d'échanger avec les différents organismes ayant des compétences dans le domaine de l'assainissement au Liban.

### **I. Une bonne appropriation du sujet et de la méthodologie par les municipalités :**

Sur les 99 participants à la conférence, 52 représentaient des Fédérations ou des municipalités, situées aussi bien sur le territoire concerné par le projet qu'en dehors. Un tel nombre confirme l'importance de l'assainissement au Liban et l'intérêt que portent les élus et agents de développement locaux à cette problématique cruciale pour le développement des territoires.

Durant la conférence, la voix des municipalités était portée à la tribune par M. Ziad El Hage, président de la Fédération du Mont Rihan, M. Khalil Harfouche, président de la Fédération de municipalité de Jezzine et M. Mohamed Dehaini, président de la Fédération de municipalité d'Iqlim El Touffah.

Les trois présidents ont commencé par saluer et remercier les représentants du ministre de l'énergie et de l'eau M. Gebran Bassil (Mme Randa Nemer, conseillère et M. Cesar Abi Khalil, représentant du ministre), l'ambassadeur de France, M. Patrice Paoli, le président du SIAAP M. Maurice Ouzoulias et toute la délégation du SIAAP, le maire de Nogent-sur-Marne et également vice-président du SIAAP, M. Jacques Martin, le représentant de Cités et Gouvernements Locaux Unis au Liban et directeur du Bureau Techniques des Villes Libanaises (CGLU/BTVL), M. Bechir Odeimi et son équipe, le président-directeur général de l'établissement des eaux du Sud Liban, M. Ahmad Nizam, le directeur du département de planification et programmation sectorielle, M. Ismail Makki, ainsi que tous les maires, présidents de Fédérations, ingénieurs, agents de développement locaux et toutes les personnes présentes à la conférence pour leur participation ou l'intérêt qu'elles portent au projet.

M. Ziad El Hage, a souligné que la protection de la ressource en eau est « le souci de tous » et que la principale vocation de ce projet est de « répondre aux besoins des habitants de la zone grâce au partage d'expérience entre le Liban et la France ».

M. Khalil Harfouche a précisé que cette « collaboration était unique dans un pays habituellement individualiste » et que le Liban « premier pays arabe en terme d'infrastructures avant la guerre civile était aujourd'hui classé dans les derniers, d'où un nécessaire développement durable ».

Enfin, M. Mohamed Dehaini a évoqué l'eau en tant que « source de vie » qu'il faut protéger en commençant par « sensibiliser la population à la pollution et donc à l'assainissement ».

Les présidents ont mis en avant le caractère collégial de ce projet, rendu possible grâce aux financements et aux actions du SIAAP, aux financements du ministère français des affaires étrangères, au travail de concertation effectué par le bureau de CGLU/BTVL, au travail des consultants, de l'établissement des eaux du Sud Liban, du Conseil de développement et de la Reconstruction (CDR) et des élus.

Tous se sont félicités de la réussite du projet et espèrent une prochaine mise en œuvre de celui-ci grâce à des financements du ministère et du CDR déjà contactés à ce sujet.

M. Dehaini a ensuite témoigné au nom des trois Fédérations sur les apports du projet, en commençant par rappeler que les trois Fédérations sont liées géographiquement par leurs frontières et la situation en amont de certaines par rapport à d'autres. Il a poursuivi en indiquant les objectifs du projet qui sont d'apporter une réponse pérenne aux problèmes d'assainissement, de mettre en place des mécanismes de collaboration et de codécisions entre les autorités décentralisées libanaises et l'état libanais et de renforcer les capacités des trois Fédérations. Puis il a fait part des nombreux résultats du projet :

-la réalisation de schémas directeurs qui a permis d'avoir une vision claire de la situation de l'assainissement et d'identifier les besoins en réseau et station d'épuration (construction ou réhabilitation).

-la mise en œuvre d'actions concrètes comme la construction ou la réhabilitation de réseau et station d'épuration permettant de réduire la pollution et les risques de maladies hydriques ainsi que de mettre l'accent sur l'importance du bon fonctionnement des stations et de leur entretien régulier par une équipe spécialisée.

-la création d'un cadre de concertation entre le niveau local et national pour amener à la validation des schémas directeurs.

Enfin, M. Dehaini a appelé à « dupliquer l'expérience à d'autres territoires du Liban ». Le débat qui s'en est suivi a démontré la volonté des municipalités de réitérer cette expérience, de par des questions précises portant sur l'application de cette méthode et de ce genre de coopération à d'autres régions du Liban.

## **II. Une démarche et des études ouvrant la voie à une nouvelle gestion de l'assainissement et à un nouveau cadre institutionnel.**

Afin de pouvoir définir une stratégie de gestion des eaux usées efficace sur le territoire des trois Fédérations, la réalisation de deux études a été appuyée par le SIAAP.

Effectuée par le bureau d'études Libanconsult AGM, l'étude technico-économique a été présentée par M. Antoine Meouchy, Directeur Général du bureau. Celui-ci a tout d'abord insisté sur l'efficacité de la démarche, les frontières des territoires étudiés ne sont en effet pas calquées sur les limites administratives mais sur les bassins versants, échelle pertinente pour répondre à la problématique des eaux usées.

La phase de diagnostic des territoires préalablement identifiés s'est déroulée en concertation avec les différents acteurs du projet (Fédérations, SIAAP, Bureau CGLU/BTVL, CDR, ministère de l'énergie et de l'eau, Etablissement des Eaux du Sud Liban) permettant une bonne identification des besoins en assainissement et des travaux à effectuer. Il est important de noter que chaque étape de l'étude a été validée par le comité de pilotage. Loin de ralentir le travail selon M. Meouchy, cette méthode « basée sur la confiance entre participants et la collaboration a rendu le travail possible ».

Suite aux diagnostics, des scénarios de gestion de l'assainissement par bassin ont été réalisés et analysés grâce à une grille multicritères prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et économiques. Les schémas directeurs de chaque Fédération découlent directement de ces scénarios. Pour rendre possible leur application et « assurer la réalisation concrète de ce travail », les schémas directeurs des trois Fédérations s'intègrent parfaitement dans le schéma directeur d'assainissement du Sud Liban.

L'étude juridique a, quant à elle, été présentée par son auteur le Général Nicolas El Haber, ingénieur et expert juridique. Ses objectifs étaient de collecter les textes de loi existant pour identifier les niveaux de compétence au Liban de l'Etat et des municipalités en matière d'assainissement, de comparer le cadre juridique libanais aux cadres marocain et tunisien, de proposer un nouveau cadre réglementaire et un cadre de collaboration entre les trois Fédérations.

Avant d'aborder le cœur de sa présentation, le Général El Haber a remercié le bureau de CGLU/BTVL pour être une « aide au travail des municipalités »

Les résultats montrent de manière explicite que les lois donnent des prérogatives aux municipalités dans le secteur de l'assainissement de l'eau. Celles-ci peuvent par exemple constituer des fédérations dans le but de mener des projets de construction de station d'épuration et de réseaux d'eaux usées. Les différents textes de loi permettent donc aux municipalités d'être initiatrices de projet et vont à ce titre dans le sens de la décentralisation.

L'Etat est lui aussi compétent dans le secteur de l'assainissement grâce à ses ministères dont les lois de création énoncent par exemple ce que doivent être les services d'assainissement.

Enfin le Général El Haber a conclu en citant quelques unes de ses propositions : amendements ou modifications des lois contradictoires, le transfert de la gestion des stations d'épuration aux municipalités sous la supervision du ministère, l'amendement des tarifs municipaux pour augmenter les recettes des conseils municipaux et la participation financière de chaque citoyen enregistré dans une municipalité pour être raccordé au réseau d'eau usée.

### **III. Un projet qui s'inscrit dans la stratégie nationale :**

Plusieurs institutions étatiques étaient représentées lors de la conférence notamment par M. Cesar Abi Khalil, représentant du ministre de l'énergie et de l'eau et M. Moufid Dehaini, ingénieur au ministère de l'énergie et de l'eau, M. Ahmad Nizam, président-directeur général de l'établissement des eaux du Sud Liban et M. Ismail Makki, directeur du département de planification et programmation sectorielle au CDR. Tous se sont accordés sur le fait que le projet et ses résultats s'intègrent parfaitement dans la stratégie nationale de l'assainissement qui met l'accent sur une vue globale à travers des schémas directeurs prenant en compte les bassins versants.

Les représentants du ministère de l'énergie et de l'eau ont souligné « un pas fait dans la bonne direction ». M. Cesar Abi Khalil a noté que « ce projet montre la conscience des municipalités et de leurs partenaires sur les problèmes d'assainissement » et qu'il tranche avec « les anciennes méthodes qui en 20 ans ont coûté 1.4 milliards de dollars au Liban pour très peu de résultats ». Chiffres confirmés par M. Moufid Dehaini qui déplore jusqu'à présent le manque de coopération entre tous les acteurs, selon lui, le ministère doit se poser en tant que leader du mouvement. Il souligne ensuite l'absence d'un cadre technique et juridique comme un code de l'eau avant de rappeler les objectifs du ministère :

-la collecte de 95% des eaux usées en 2020

-des schémas directeurs dans les régions entre 2010 et 2020

-développer la réutilisation pour passer de 0 à 30%

-développer le dessalement

-développer le principe de « pollueur-payeur ».

Mme Randa Nemer a de son côté annoncé « qu'il y a des fonds pour ce genre de projet au Liban » mais qu'il fallait prêter attention au nombre d'habitants concernés par les stations. Ceci permettra de construire des stations à la bonne taille, en tenant compte de l'évolution future des territoires, et de faire suivre les moyens techniques et financiers nécessaires au bon fonctionnement et à l'entretien des stations d'épuration. En effet sur les 65 stations construites au Liban pour les besoins des municipalités, seul 10% fonctionnent à cause d'une mauvaise évaluation du nombre d'habitants et des réels besoins.

M. Ahmad Nizam, a quant à lui déclaré que « les projets réussissent s'ils sont bien planifiés ». C'est dans cet esprit que l'établissement des eaux du Liban Sud a lancé en 2003 les schémas directeurs tout en étant confronté dans leur mise en œuvre à un important manque de ressources financières et humaines. Toutefois, l'établissement essaye de consacrer une part de son budget à l'assainissement pour la formation d'ingénieur ou la station de Saida. Enfin M. Nizam a conclu en espérant « un financement du gouvernement pour mettre en place les études, voire même de nouvelles lois pour que le travail des municipalités soit en accord avec celui de l'état ».

Enfin, M. Ismail Makki a pour sa part précisé que le CDR est une autorité publique qui a besoin de l'accord du gouvernement pour financer des projets. Ceux-ci doivent être en adéquation avec les choix du gouvernement et pourront alors être financés par des fonds libanais ou étrangers. A ce titre, il a déclaré que le travail accompli dans le cadre du projet de coopération décentralisée avec les 3 Fédérations du Sud dépasse le cadre de ces outils de planification et est plus proche d'une véritable « étude d'impact environnemental », et c'est ce qui donne au projet toute sa crédibilité. S'y ajoute le fait qu' « à l'inverse des autres projets, c'est la base qui l'a lancé », faisant allusion aux Fédérations qui ont pu inscrire leur vision dans les schémas directeurs réalisés.

#### **IV. Un projet répondant aux conditions des bailleurs de fonds**

M. Cyril Dewaleyne, Attaché-Directeur de Programme/section de développement durable de la délégation de l'Union Européenne au Liban et M. Denis Cassat, Directeur de l'Agence Française de Développement (AFD) ont d'abord tenu à différencier la nature de leurs organismes. L'UE est donatrice tandis que l'AFD est un bailleur qui accorde uniquement des prêts. Malgré cette différence, les deux organisations se rejoignent sur l'importance de la décentralisation, l'approche collégiale de la démarche, l'échange d'expérience et la durabilité des projets pour se voir accorder un financement. M. Dewaleyne a d'ailleurs déclaré que « l'UE pousse, approuve et promeut ce genre de projet ». Les problématiques liées à l'eau sont également des secteurs d'intervention très importants pour l'UE et l'AFD. Tandis que M. Cassat annonçait que l'eau est son « plus gros secteur d'intervention au Liban »

avec 27 projets (dont un code de l'eau à valider), M. Dewaleyne faisait part de la décision de l'UE de mettre l'accent sur le domaine de l'eau en 2014-2015.

Toutefois, les différences entre les deux organismes aboutissent à des attentes différentes envers les candidats aux financements. L'UE privilégie une approche sectorielle même si elle peut dégager dans ses lignes de financements des fonds pour les collectivités locales alors que l'AFD sera plus attentive à une analyse efficace des risques techniques et financiers.

## **V. La coopération décentralisée est renforcée.**

M. Patrice Paoli, ambassadeur de France au Liban a dans un premier temps salué et remercié M. Cesar Abi Khalil, représentant du ministre, Messieurs Ziad El Hage, Khalil Harfouche et Mohamed Dehaini, présidents des Fédérations, M. Ouzoulias, président du SIAAP, M. Martin, vice président du SIAAP et maire de Nogent-sur-Marne, M. Odeimi représentant de Cités et Gouvernements Locaux Unis au Liban et directeur du Bureau Techniques des Villes Libanaises, M. Abdel Latif El Zein, député libanais, ainsi que tous les acteurs du projet et toute l'assistance.

M. Paoli a par la suite a souligné que « le défi avait été relevé par la coopération décentralisée » et qualifié le projet de schéma directeur « d'ambitieux » et la démarche franco libanaise « exemplaire ». Elle a notamment permis aux partenaires locaux de décider de la stratégie en accord avec le CDR et le ministère de l'énergie et de l'eau et d'assurer la maîtrise d'ouvrage, au comité de pilotage de tout valider à l'unanimité, un travail interfédéral inédit et enfin un dialogue émanant de la base au sommet.

Enfin, il a précisé que le projet a démontré que le local peut provoquer des décisions en aval et que cela est porteur de perspectives pour la décentralisation.

Pour conclure, M. Paoli a rappelé l'implication financière du ministère français des affaires étrangères avant de saluer l'expérience du SIAAP et de garantir le soutien de l'ambassade pour poursuivre le projet.

M. Bechir Odeimi représentant de CGLU/BTVL a déclaré que « les résultats du projet montrent la force de la coopération décentralisée ». En effet, face aux difficultés que rencontrent les municipalités libanaises pour mettre en place un plan stratégique d'assainissement, l'expérience de partenaires comme le SIAAP et la ville de Nogent-sur-Marne ne peut être que bénéfique. « Les capacités des techniciens et des élus sont renforcées » suite à ce projet dont la réussite et la nouvelle méthodologie (gestion collégiale, comité de pilotage qui a validé toutes les décisions à l'unanimité) ouvrent la voie à de nouveaux projets comme le programme national d'assainissement. Celui-ci s'insère d'ailleurs parfaitement dans le programme national d'appui aux municipalités libanaises, géré par le bureau de CGLU/BTVL. Ce dernier chargé durant le projet d'animer le comité de pilotage, de faire le lien entre les acteurs locaux et nationaux et d'assurer le portage administratif et financier s'est engagé par la voix de M. Odeimi à « continuer d'œuvrer pour les municipalités ».

Les multiples expériences du SIAAP qui intervient sur 24 projets de coopération décentralisée dans 17 pays différents ont permis à M. Ouzoulias d'affirmer que le projet des trois fédérations est « un des plus

abouti ». Celui-ci, au même titre que M. Martin, a mis en avant à plusieurs reprises le caractère global de la démarche privilégiant le dialogue. Selon eux c'est cette méthodologie qui a permis « la mobilisation de tous les acteurs et de toutes les parties prenantes pour établir des stratégies de gestion des eaux usées, l'élaboration des schémas directeurs et le lancement d'une réflexion institutionnelle et juridique sur les conditions de leur mise en œuvre ».

M. Martin a mis l'accent sur la création du comité de pilotage qui a fait le lien entre les différents acteurs du projet et a voté chaque décision « à l'unanimité » ; avant d'énoncer les actions concrètes réalisées au cours des trois dernières années, comme les visites techniques et formations en France et au Liban ainsi que les actions prioritaires visant à construire ou réhabiliter des stations ou réseau d'eau usées.

La délégation du SIAAP a ensuite inscrit sa coopération dans la durée. M. Ouzoulias a espéré « que le SIAAP a répondu aux attentes des Fédérations et reste à leurs côtés pour la suite de ce projet essentiel au développement pour que les études ne soient pas que des études ».

Enfin, Messieurs Ouzoulias et Martin ont tenu à remercier l'ambassade de France, l'institut français ainsi que le ministère français des affaires étrangères pour son appui financier, le ministère de l'énergie et de l'eau, l'établissement des eaux du Sud Liban et le CDR pour l'appui du projet, le bureau de CGLU/BTVL pour son engagement, sa disponibilité et l'instauration du dialogue et de la concertation, les Fédérations pour avoir valorisé les actions grâce au temps des employés et à l'apport de frais supplémentaires et enfin les équipes du SIAAP ayant participé au projet.

## **VI. Le lancement du programme national d'assainissement**

Face à la réussite de ce projet et afin d'inscrire un peu plus sa collaboration dans la durée, les membres du SIAAP ont choisi la séance de clôture pour annoncer le lancement du programme national d'assainissement. Mme Charlotte Kalinowski, chargée de présenter le programme, a tout d'abord précisé que celui-ci découle de la réussite de la démarche des trois Fédérations, qu'il est défini en accord avec toutes les parties prenantes de l'assainissement au Liban et qu'il s'inscrit dans le cadre du programme national d'appui aux municipalités Libanaises. Mené en partenariat avec le comité des maires, le Bureau CGLU / BTVL, la ville de Nogent-sur-Marne et le SIAAP, ce projet doit permettre de diffuser la méthode des trois Fédérations du Sud Liban dans d'autres régions du pays en assistant les municipalités.

L'objectif principal reste donc la protection de la ressource en eau sur le territoire libanais qui sera concrétisé par le renforcement des compétences des municipalités libanaises dans le domaine de l'assainissement, l'appui au dialogue entre ces municipalités et les structures nationales et l'amélioration des pratiques dans la conduite de projets d'assainissement.